



# FEDERATION CAMEROUNAISE DE FOOTBALL CAMEROON FOOTBALL FEDERATION

Affilié à la FIFA en 1962, à la CAF en 1963 et à l'UNIFFAC en 1998

## COMMUNIQUÉ FINAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DE LA FECAFOOT DU 04 JUILLET 2026 À WARDA-YAOUNDÉ

L'an deux mille vingt-six, et le quatre du mois de Juillet, sur convocation de son Président **Monsieur ETO'O FILS Samuel, La Fédération Camerounaise de Football (FECAFOOT)** a tenu à son siège sis à Warda-Yaoundé, une Assemblée Générale Ordinaire, à l'effet de statuer sur les points suivants inscrits à l'ordre du jour :

- 1- *Vérification de la conformité de la convocation et de la composition de l'Assemblée Générale avec les Statuts de la FECAFOOT ;*
- 2- *Approbation de l'ordre du jour ;*
- 3- *Allocution du Président ;*
- 4- *Nomination de trois (03) délégués pour contrôler le procès-verbal ;*
- 5- *Désignation de deux (02) scrutateurs s'il y a lieu ;*
- 6- *Approbation du procès-verbal de la précédente Assemblée Générale ;*
- 7- *Rapport d'activités de la FECAFOOT ;*
- 8- *Point sur le renouvellement du mandat du cabinet d'audit indépendant ;*
- 9- *Présentation du bilan consolidé et révisé et du compte des pertes et profits ;*
- 10- *Approbation des comptes annuels, après présentation du cabinet d'audit indépendant ;*
- 11- *Approbation du budget ordinaire et des budgets spéciaux s'il y a lieu ;*
- 12- *Point sur la réaffectation d'une partie des fonds FIFA destinés aux projets vers ceux relatifs aux coûts opérationnels ;*
- 13- *Point sur le Code de bonne conduite des Equipes Nationales de Football du Cameroun, « Les Lions Indomptables » ;*

*Lecture du communiqué final*

Le Bureau de séance de ladite Assemblée Générale Ordinaire était composée ainsi qu'il suit :

- **Président : Monsieur ETO'O FILS Samuel**, Président de la Fédération Camerounaise de Football ;
- **Rapporteur : Monsieur MANDONG Isaac Noé**, Secrétaire Général de la Fédération Camerounaise de Football ;

Ont également pris part aux travaux, les personnalités dont les noms suivent :

- **MBENOUN Maurice Désiré**, Magistrat, Chef de Division des Affaires Juridiques, et **ATANGANA NTSAMA Simon Pierre Marie**, Sous-Directeur de l'Exploitation et de la Sécurité, Représentants du Ministère de l'Administration Territoriale ;
- Les Représentants du Ministère des Sports et de l'Education Physique, régulièrement convoqués ont été empêchés ;
- **Monsieur ABOUEM A BOULL Julien Serge**, Invité Spécial ;

**Maître TSOUNG Eva-Marquise**, Huissier de Justice à la 11<sup>e</sup> charge près la Cour d'Appel du Centre et les Tribunaux du Mfoundi, Étude sise au 2<sup>e</sup> étage de l'immeuble SOUK à Mvog Ada, a assisté aux travaux.

Soixante-cinq (65) membres sur (70) convoqués étaient présents.

Le quorum étant atteint, l'Assemblée Générale a pu valablement délibérer conformément aux dispositions des articles 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 33 et 34 des Statuts de la FECAFOOT.

Au terme des échanges sur les points inscrits à l'ordre du jour, les résolutions suivantes ont été adoptées :

#### **Résolution N° 1**

L'Assemblée Générale, à l'unanimité des membres présents, approuve l'ordre du jour de la présente Assemblée Générale Ordinaire.

#### **Résolution N° 2**

L'Assemblée Générale, à l'unanimité des membres présents, approuve le rapport d'activités de la FECAFOOT.

#### **Résolution N°3**

L'Assemblée Générale, à l'unanimité des membres présents, renouvelle le mandat du Cabinet NEWKO Audit Sarl comme auditeur indépendant de la FECAFOOT pour une durée de 02(deux) ans.

#### **Résolution N° 4**

L'Assemblée Générale, à l'unanimité des membres présents, approuve le procès-verbal de l'Assemblée Générale Elective tenue le 29 novembre 2025 à Mbankomo.

#### **Résolution N° 5**

L'Assemblée Générale, à l'unanimité des membres, prends acte du bilan consolidé et révisé et du compte des pertes et profits de la FECAFOOT pour l'exercice 2025.

### **Résolution N° 6**

L'Assemblée Générale, à l'unanimité des membres présents, approuve les comptes annuels de la FECAFOOT du 01 janvier au 31 décembre 2025, audités par le Cabinet NEWKO Audit Sarl.

### **Résolution N° 7**

L'Assemblée Générale, à l'unanimité des membres présents, adopte le budget de la FECAFOOT de l'exercice 2026 et valide les dépenses engagées depuis le début dudit exercice.

### **Résolution N° 8**

L'Assemblée Générale, à l'unanimité des membres présents, autorise le transfert d'une partie des fonds FIFA destinés aux projets vers ceux relatifs aux coûts opérationnels et donne mandat au Président de la FECAFOOT à l'effet de signer tout document ou contrat y afférent.

### **Résolution N° 9**

L'Assemblée Générale, à l'unanimité des membres présents, adopte le Code de bonne conduite des Equipes Nationales de Football du Cameroun « LES LIONS INDOMPTABLES » ;

*Fait à Warda-Yaoundé le 04 juillet 2026*

